



**MINISTRE DU BUDGET  
MINISTRE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION  
PUBLIQUE**

**REPUBLIQUE DE GUINEE**

\*\*\*\*\*

**Travail-justice-solidarité**

**Communiqué Conjoint  
CC/2023/001...../MB/MTFP**

En application d'une décision du Conseil des Ministres, le Ministère du Budget et le Ministère du Travail et de la Fonction Publique informent l'ensemble des agents publics civils (fonctionnaires et contractuels) qu'à compter du 31 mars 2023, aucun salaire ne sera payé par l'Etat aux agents dont les dossiers ne seraient pas à jour et n'incluraient pas les documents administratifs ci-après qui justifient le statut de chaque agent :

- 1- Une copie de la carte d'identité biométrique ou du passeport biométrique ;
- 2- Une fiche d'enrôlement ou du dernier recensement biométrique ;
- 3- Une copie de l'acte d'engagement ;
- 4- Une copie de l'acte d'affectation ;
- 5- Une copie de l'acte de mutation (le cas échéant) ;
6. Une copie de l'acte de nomination (à partir du poste de chef de division) ;
- 7- Une copie du diplôme le plus élevé ou du diplôme ayant servi de base à l'engagement à la Fonction Publique.

Le Ministère du Budget (MB) et le Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP) soulignent le caractère impératif de cette opération et invitent tous les agents à fournir les dossiers sus-listés dans les meilleurs délais, conformément au programme ci-après :

**Du lundi au vendredi, de 10H00 à 16H00,**

- i. Pour les fonctionnaires et contractuels en poste à Conakry, les dossiers seront reçus dans les Divisions des Ressources Humaines (DRH) de leur département de tutelle ;
- ii. Pour tous les autres fonctionnaires et contractuels en poste dans les préfectures, les dossiers seront reçus par les DRH près des Gouverneurs et Préfets.

**La maîtrise des effectifs est un chantier prioritaire du CNRD que nous réussissons ensemble.**



**Dr. Lanciné CONDE**  
Ministre du Budget

Conakry, le **23 JAN. 2023**.....



**Julien YOMBOUNO**  
Ministre du Travail et de  
la Fonction Publique